



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ SERVICE TRAITEUR - LOT  
N°1 : COCKTAILS DE 100 A 200 PERSONNES (5  
A 24 PIÈCES) SANS SERVICE, PASSE AVEC LA  
SOCIÉTÉ SERVICES RESIDENCES CLUB  
NEUILLY**

**DÉCISION N° DM-23-292  
EN DATE DU 18 JUILLET 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au JOUE le 25 avril 2023 relatif au marché de prestations de service de traiteur ;

**VU** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 06 juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société SASU SERVICES RESIDENCES CLUB NEUILLY jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** avec la société SASU SERVICES RESIDENCES CLUB NEUILLY, sise 79, avenue Danielle Casanova 94200 IVRY-SUR-SEINE représentée par M. Ahmed SOUMAKI, le marché de service traiteur – lot n°1 : Cocktails de 100 à 200 personnes (5 à 24 pièces) sans service.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum annuel de 12 500,00 € HT.

Les prix applicables sont ceux du bordereau de prix unitaires et ceux du barème des prix publics affectés du rabais de 12 % pour les besoins ponctuels.

L'accord-cadre est passé pour une période d'un an, et reconductible tacitement deux fois, pour une période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20230718-Imc1H11036H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 18/07/2023  
Date de Publication : 21/07/2023